POLYNÉSIE FRANÇAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°45/2022/CTO du 26/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20/09/2022

Date d'affichage :
20/09/2022

Date de séance :
26/09/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-six du mois de septembre à 17h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Vairao en séance publique sous la présidence de :
M. Tetuanui HAMBLIN, Maire de la Commune de Taiarapu-Ouest.

Nombre de Conseillers :

En exercice	29
Présents	23
Procurations	02
Votants	25
Pour	25
Contre	00
Abstention	00

Étaient présents :

NOM - Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
METUA épse WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TAMUI épse TERAIAMANO Sandrina	X		
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
ROCHETTE Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii	X		
AMARU Ben	X		
PAHUIRI Adélaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Vve TUPAI Sarah	X		
AVAEMAI Steeve	X		
MARUAKE épse FENUAITI Ninitua	X		
TAURAATUA épse SAINT-SAENS Charline	X		
MAGAUT Henri	X		
AUCH épse TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand		X	
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan		X	
RIMAONO Flora		X	
TUPANA épse POAREU Roniu		X	
MAONI Ricardo	X		
TUFARIUA Tamu		X	
MAU Roselyne		X	TEVAEARAI A.
TAVAEARII Wilfred	X		
FAATIARAU Angélina		X	WHITMAN E.

OBJET :
Approuvant l'organisation d'un voyage en métropole pour le 104ème congrès des Maires de France du 21 au 29 novembre 2022.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST - POLYNESIE FRANCAISE

Tetuanui HAMBLIN

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

POLYNÉSIE FRANÇAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°45/2022/CTO du 26/09/2022

LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Iles de Tahiti)

VISAS

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l ' État ;
- Vu le décret n° 2001-155 du 16 février 2001 modifiant le décret *n°* 80-918 du 13 novembre 1980 et le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et relatif à certaines dispositions applicables aux communes de la Polynésie française ;
-Vu les inscriptions budgétaires du budget principal, exercice 2021, de la commune de Taiarapu-ouest ;
-Vu l'arrêté HC/528/DIRAJ /BAJC du 29 avril 2016 ;
-Vu l'arrêté HC/684/DIRAJ/BAJC du 06 juin 2016 ;
-Ouï l'exposé du maire de la commune de TAIARAPU OUEST;

MOTIVATIONS

Monsieur le Maire, informe les élus qu'à l'organisation du 104ème Congrès des Maires de France organisé au parc des expositions de Paris Versailles, une délégation constituée de 3 élus y participera.

Ce déplacement prévoit :

DÉPART /RETOUR

Départ : PAPEETE-PARIS le 20 NOV 2022

Retour : PARIS-PAPEETE le 29 NOV 2022

En définitive, la proposition s'élève à environ **270 00fcp/personne,** modulable, pour le voyage aller et retour en passant par un prestataire de la place et le montant par la validation des billets d'avion et frais de mission (nuitées avec petits déjeuners) accompagné d'un agent.
-Après en avoir délibéré en séance du 26/09/2022

DISPOSITIF

Article 1er- Le Conseil municipal de la commune de TAIARAPU OUEST autorise le déplacement d'une délégation communale au 104ème Congrès des Maires de France de la manière suivante :

Cette délégation est formée de :

Noms-Prénoms	Fonctions	Départ	Retour
TEVAEARAI André	**Conseiller Municipal**	**20/11/2022**	**29/11/2022**
MATI Arthur	**1er Adjoint du maire**	**20/11/2022**	**29/11/2022**
TAMATA Thierry	**Conseiller Municipal**	**20/11/2022**	**29/11/2022**

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Article 2 – La délégation aura droit à une indemnité forfaitaire de 16 766 FCPF par jour, pour la période allant du 20 novembre 2022 au 29 novembre 2022 inclus et ce suivant les nécessités qu'imposent le déplacement. (Logement, transport, repas). *(cf.-tableau ci-joint)*

Montant forfaitaire de remboursement: 16 766 FCPF (Toute mission dans la commune de Paris)		
Prestation	Montant	Amplitude horaire de la mission
Nuitée comprenant le petit déjeuner	13 126 FCPF	0 heure à 5 heures
Repas de midi	1 820 FCPF	12 heures à 14 heures
Repas du soir	2 506 FCPF	19 heures et 21 heures

La délégation pourra recevoir 65% du montant de leurs indemnités de mission avant le départ, les 35% restants au retour du congrès.

Article 3 - Les frais occasionnés dans le cadre du déplacement de cette délégation ne seront remboursés que sur présentation de justificatifs et devront présenter un ordre de mission portant le cachet lié à la mission du congrès des Maires.

Article 4 - Le Maire de la commune est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée partout où besoin sera.

Article 5 - Conformément aux dispositions de l'article R. 421-6 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. . La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télé recours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois en ans susdits
Et certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST ★ TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE ★

Tetuanui HAMBLIN

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le : 27/09/2022
Publié :
Le Maire

MAIRIE DE TAIARAPU-OUEST ★ TAHITI - POLYNESIE FRANCAISE ★

Tetuanui HAMBLIN

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

ARRETE n° HC 843 DIRAJ/BAJC du 16 décembre 2019 modifiant l'arrêté n° HC 528 DIRAJ/BAJC du 29 avril 2016 fixant les taux d'indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux et intercommunaux, de présidents de syndicats de communes et de présidents de syndicats mixtes des communes, et aux membres du conseil d'administration des établissements publics administratifs de la Polynésie française.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu le code général des collectivités territoriales dans sa version applicable aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret susvisé ;

Vu l'arrêté n° HC 528 DIRAJ/BAJC du 29 avril 2016 fixant les taux d'indemnités de missions occasionnés par les déplacements temporaires des élus municipaux et intercommunaux, de présidents de syndicats de communes et de présidents de syndicats mixtes des communes, et aux membres du conseil d'administration des établissements publics administratifs de la Polynésie française ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté du 29 avril 2016 est remplacé par les dispositions suivantes :

"Le taux maximal de l'indemnité de mission est fixé à 15 752 F CFP.

Ce montant est fixé à 16 766 F CFP lorsque la mission a lieu dans la commune de Paris."

Art. 2.— L'article 3 de l'arrêté du 29 avril 2016 est remplacé par les dispositions suivantes :

"~~L'indemnité journalière de mission~~ est allouée dans les conditions suivantes :

Montant forfaitaire de remboursement : 15 752 FCFP (toute mission à l'exception de celle se déroulant dans la commune de Paris)		
Prestation	Montant	Amplitude horaire de la mission
Nuitée *comprenant le petit déjeuner*	10 740 FCFP	0 heure à 5 heures
Repas de midi	2 506 FCFP	12 heures à 14 heures
Repas du soir	2 506 FCFP	19 heures et 21 heures

Montant forfaitaire de remboursement : 16 766 FCFP (toute mission dans la commune de Paris)		
Prestation	Montant	Amplitude horaire de la mission
Nuitée *comprenant le petit déjeuner*	13 126 FCFP	0 heure à 5 heures
Repas de midi	1 820 FCFP	12 heures à 14 heures
Repas du soir	1 820 FCFP	19 heures et 21 heures

"Le montant de la nuitée est fixée à 14 320 F CFP quel que soit le lieu de la mission lorsque l'élu est atteint d'un handicap reconnu par la réglementation en vigueur localement ou est en situation de mobilité réduite.

"En outre, l'élu peut prétendre, en plus des montants ci-dessus, au remboursement des frais divers directement liés à son déplacement temporaire.

"Le remboursement des frais dans les conditions prévues au présent article s'effectue sur présentation des justificatifs originaux auprès de l'ordonnateur."

Art. 3.— Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 décembre 2019.
Dominique SORAIN.

Par arrêté n° 778 du haut-commissaire de la République en Polynésie française en date du 11 décembre 2019.— Le présent arrêté a pour objet de modifier l'arrêté n° 145 DIE/FIP du 9 avril 2019 relatif à l'opération "DTIC, rénovation de l'école scolaire de Tepoto" en ce qui concerne le délai de démarrage.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

PRÉ-PROGRAMME

POUVOIR AGIR

21, 22, 23 et 24 novembre 2022

L'AMF organise, du 21 au 24 novembre 2022, le 104e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France. Plus de 10 000 élus locaux sont attendus au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.
Pendant ces quatre jours, plus de vingt conférences, débats en plénière, forums thématiques ou points infos sur les grands sujets d'actualité ou d'action des communes sont proposés aux congressistes, avec leur diffusion en direct sur Public Sénat, www.maires.tv et www.amf.asso.fr. L'occasion pour les congressistes de débattre, d'échanger et d'interpeller les pouvoirs publics sur des enjeux majeurs comme l'avenir de la décentralisation, la transition écologique, l'accès aux services essentiels de proximité ou encore l'évolution des finances et fiscalité locales.
Le fil rouge de ce Congrès portera sur le pouvoir d'agir, la capacité des élus locaux à agir au service des citoyens, avec efficacité au quotidien.
Quatre débats en plénière
L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêts augmentent les coûts pesant sur les budgets locaux. S'ajoutent les restrictions des marges de manœuvre des communes et des EPCI depuis la baisse et le gel de la DGF et la suppression de fiscalité locale. Dans ce contexte de crise économique et de restrictions des moyens, le débat finances reviendra sur les perspectives financières du bloc communal.
Le débat dédié à l'organisation territoriale permettra d'échanger sur la nécessité de construire un modèle intercommunal adapté à chaque territoire.
Développement économique, transition écologique et énergétique, renforcement des politiques de l'habitat, d'accès à la santé, … autant de domaines d'action qui reposent en partie sur l'action des intercommunalités.
Le débat « environnement » reviendra sur les rôles relatifs et complémentaires pour l'Etat et les communes dans l'élaboration et la réalisation de la planification écologique et la gouvernance pour y parvenir.
Enfin le débat ruralité abordera sous un angle pratique les outils et les solutions permettant de dynamiser les communes rurales.
Ce Congrès sera un temps fort de dialogue et d'échanges pour montrer que les élus agissent au quotidien au service des citoyens. L'occasion également de rappeler qu'il est plus que temps de faire confiance aux collectivités et respecter le principe de subsidiarité. La commune n'a jamais été autant nécessaire. ?

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Lundi 21 novembre 2022

PALAIS DES CONGRÈS D'ISSY LES MOULINEAUX

RÉUNION DES ÉLUS DES OUTRE-MER

Une journée dédiée à l'Outre-mer avec la réunion des maires et présidents d'intercommunalité des départements et collectivités des outre-mer.

Organisée en 2 séquences, cette matinée sera d'abord l'occasion de dresser le bilan et les perspectives des finances locales en Outre-Mer : depuis de nombreuses années, les élus locaux d'Outre-mer alertent sur leurs difficultés financières liées à une situation économique et sociale particulière. Malgré leurs efforts, cette fragilité ne leur permet pas de dégager une capacité d'autofinancement pourtant nécessaire au développement de l'investissement local. Face à ce constat, les modalités actuelles de financement des collectivités locales et de leurs projets, y compris en matière fiscale, doivent être réexaminées à l'aune du droit à la différenciation afin qu'elles puissent répondre davantage à l'ambition d'une plus grande attractivité de ces territoires.

La seconde séquence sera consacrée à la question du logement en Outre-mer : alors que 80 % de la population ultramarine est éligible au logement social, et bien que la loi SRU s'applique aussi rigoureusement en Outre-mer que dans l'hexagone, la part des ménages hébergés dans les logements sociaux est de 15 % dans les DROM et ce chiffre est quasi nul à Mayotte. Parallèlement, les communes d'Outre-mer font face à un vieillissement du parc, à un surpeuplement des logements, à la multiplication de constructions précaires, et un difficile accès à la propriété. Par exemple, à La Réunion ce sont 100.000 personnes qui sont aujourd'hui mal-logées. De plus, des contraintes exceptionnelles pèsent sur chaque territoire ultramarin s'agissant notamment de l'augmentation du coût des matériaux ou de l'accès à un foncier abordable, qui rendent difficile le montage d'opérations de construction ou d'amélioration de logement. Quelles sont les solutions et les outils pour répondre à ces enjeux ?

- Fiscalité et finances en Outre-Mer, constats et propositions
- Offrir un logement décent pour tous en Outre-Mer en disposant d'outils différenciés, adaptés aux besoins de chaque territoire

Mardi 22 novembre 2022

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

10h00 DÉBAT | **AGIR POUR UNE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE RESPECTUEUSE DES COMMUNES** (grand auditorium)

Les changements climatiques, la pandémie, la sècheresse, les conflits internationaux, la crise énergétique et le très alarmant rapport du GIEC invitent à une forte accélération de la transition écologique et soulèvent la nécessité de ne plus prélever davantage que ce que la nature peut régénérer. Dans les territoires, les maires et leurs équipes agissent au quotidien pour faire converger l'intérêt général et local. Ils sont ceux qui construisent des projets, concilient les enjeux, arbitrent, inventent des solutions afin de répondre aux besoins des habitants et des entreprises et améliorer la résilience de leur commune. Dans un contexte de plus en plus tendu à tous égards (environnemental, économique et social), la priorité absolue doit être l'efficacité des politiques publiques. Or, aucun dispositif descendant ne peut conduire à cette efficacité qui nécessite la parfaite connaissance du terrain dont seuls les maires sont détenteurs.

- Des objectifs nationaux aux objectifs locaux
- Un modèle de financement et de responsabilité à réinventer
- Prévenir les pollutions plutôt que les réparer

10h00 FORUM | **L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE A LA CROISÉE DES CHEMINS** (Salle Liberté)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Compte tenu de leurs compétences dans et hors de l'école, à la fois gestionnaires des locaux scolaires et organisateurs des services péri/extrascolaires, et en lien étroit avec les autres acteurs éducatifs, les maires occupent bien souvent aujourd'hui une place centrale au sein de la communauté éducative.
A ce titre, les attentes à leur égard sont de plus en plus fortes à l'heure où la nécessité de renforcer la complémentarité des différents temps de l'enfant s'est révélée avec une nouvelle acuité durant la crise sanitaire et où le gouvernement ambitionne de faire émerger l'école du futur.
L'objet de ce forum est ainsi de présenter des moyens d'action pouvant être mobilisés par les élus pour relever ces défis, dans le respect de leurs compétences et en lien avec les autres acteurs de la communauté éducative.

- Le maire, un acteur majeur de l'école qui dispose de leviers pour agir
- Le maire, un organisateur des temps péri et extrascolaires, en complément de l'offre scolaire

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Liberté.*

10h00 FORUM | **DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS : CONCILIER ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ?** (Salle Egalité)

Véritable défi de demain, les mobilités durables constituent le principal levier pour lutter contre la pollution liée aux déplacements et pour répondre au besoin de déplacement quotidien des usagers.
Si les maires et présidents d'intercommunalité sont en première ligne pour répondre aux attentes des citoyens en termes de mobilités, leur action est confrontée à un certain nombre de difficultés renforcées par les conséquences de la crise sanitaire et économique.
Celles-ci tiennent notamment à la superposition de la compétence mobilité entre différents niveaux de collectivités et à l'articulation complexe des différentes politiques publiques entre la réduction de la consommation foncière et le déploiement de certaines infrastructures de transport et le manque de soutien technique et financier à la hauteur des enjeux de la décarbonation du secteur.
Dans ce contexte, de quelles compétences, leviers d'action et outils de mutualisation disposent les maires pour agir afin de contribuer au développement des mobilités durables répondant aux besoins de leur population ?

- Les déplacements durables : un double enjeu à la fois environnemental et social
- Quelle gouvernance pour organiser les mobilités durables sur les différents types de territoires ?
- Les outils et moyens d'action pour contribuer au développement des mobilités durables

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Egalité.*

10h00 FORUM | **AGIR POUR DONNER ENVIE DE VENIR TRAVAILLER POUR LES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS** (Salle Fraternité)

Pour répondre aux grands enjeux et défis des services publics locaux de demain, chacun des 35 000 maires et présidents d'EPCI, employeurs agissent au quotidien pour adapter leurs ressources humaines aux réalités, besoins et attentes de leur territoire, et ce, avec des contraintes financières renforcées.
Les services publics communaux et intercommunaux qui comptent quelque 1.3 million d'agents doivent, pour garantir leur proximité, qualité et efficacité, s'adapter, encore et toujours, en attirant et préservant les compétences nécessaires au sein de la Fonction publique territoriale.
Il s'agira ici de dégager et valoriser une image juste d'une FPT utile qui répond aux besoins et permet d'attirer et fidéliser les talents, motiver et revaloriser les agents et faciliter les parcours et mobilités.

- Redonner ses lettres de noblesse à la FPT …
- Redonner ses lettres de noblesse à la FPT en lui reconnaissant sa spécificité…
- Redonner ses lettres de noblesse à la FPT en lui reconnaissant sa spécificité et en lui dédiant des outils managériaux adaptés

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Fraternité.*

10h00 FORUM | **SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN : AGIR MIEUX, AGIR ENSEMBLE, AGIR EN CONFIANCE** (Salle Nation)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Au contact immédiat de ses administrés, le maire est souvent la première autorité sollicitée lorsque le vivre ensemble se complexifie, fait place aux incivilités et aux faits de délinquances mineurs qui empoisonnent la vie de ses concitoyens. Officier de police judiciaire proclamé mais non formé ni outillé, il se retrouve souvent démuni pour traiter ces situations du quotidien à l'origine de tensions entre ses administrés, de conflits exacerbés et pouvant conduire à une escalade de la violence dont il est parfois la première victime.
Sur quels ressources et moyens communaux et intercommunaux peut-il s'appuyer pour gérer ces crises du quotidien? Quels partenaires solliciter pour apaiser les tensions, accompagner les populations sujettes à l'addiction et recréer un lien social apaisé?

- Des pouvoirs juridiques très encadrés face à une responsabilité politique de premier rang
- Des moyens d'action à mieux faire connaître et à mettre en avant

? *Suivi d'un Point conseil dans la même salle.*

POINTS INFOS
10h00 • POINT-INFOS | **Les clés pour anticiper la fermeture du réseau cuivre d'Orange** (Salle Marianne)

15h00 **DÉBAT D'ORIENTATION GÉNÉRALE** (grand auditorium)

Mercredi 23 novembre 2022

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

09h30 DÉBAT | **ORGANISATION INTERCOMMUNALE : FAIRE DU SUR MESURE POUR MIEUX AGIR** (grand auditorium)

Alors que de nombreux défis économiques, écologiques et sociaux reposent sur les territoires, cette séquence mettra en lumière les projets portés par les intercommunalités et les communes à l'aune de la solidarité intercommunale, de l'efficacité de l'action publique et de la nécessaire mise en synergie de leurs politiques stratégiques.
Parallèlement, les ressources des intercommunalités se transforment notamment sous l'effet de la réforme de la taxe habitation et du pacte productif (réforme de la CFE et TFB industrielle et de celle annoncée de la CVAE). Ces transformations réinterrogent leur rapport au développement du territoire mais aussi leurs relations avec les communes.
Ce débat sera l'occasion de mettre en valeur les attentes des maires et des présidents d'intercommunalité sur l'articulation de leurs projets de territoire et les enjeux d'une stratégie financière et fiscale commune.

- Mutualisation et solidarité, comment avancer ?
- Quel modèle local de coopération intercommunale pour être efficace ?
- Evolution des ressources des intercommunalités : quelles conséquences ?

09h30 FORUM | **TRANSITION NUMÉRIQUE : AGIR POUR NE PAS SUBIR** (Salle Liberté)

La mutation numérique de la société ne cesse de s'accélérer impactant l'organisation des communes et la vie quotidienne des citoyens. Elle suscite des espoirs (nouvelle relation au travail, désenclavement des territoires…) mais aussi des inquiétudes (fracture sociale et territoriale, sécurité numérique, souveraineté des données…).
Dans ce contexte, les communes mais aussi les services de l'Etat sont-ils prêts à répondre aux exigences d'une complète dématérialisation de la gestion administrative ? Comment garantir une alternative humaine pour préserver l'accès de tous aux services publics ? Comment prévenir les risques de cyberattaques ? Quel calendrier pour un accès de tous aux réseaux très haut débit fixe et mobile ?

- Les communes et les citoyens sont-ils prêts au « tout-dématérialisé » ?
- Quelles solutions pour assurer la sécurité numérique des communes et des EPCI ?
- Quelle couverture numérique du territoire ?

09h30 FORUM | **GESTION DES RISQUES : CHANGER DE MODÈLE POUR AGIR PLUS EFFICACEMENT FACE AUX NOUVELLES MENACES** (Salle Egalité)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Tous les maires de France sont aujourd'hui exposés à une potentielle situation de crise, et ces crises, notamment celles provoquées par le dérèglement climatique, sont devenues structurelles, plus fréquentes et plus violentes.
Nous devons prendre acte du changement profond de nature de ces risques, dans leur ampleur et dans leur récurrence. Cela appelle une mobilisation plus importante de tous les acteurs.
A partir d'exemples réels et des retours d'expériences de ceux qui les ont vécus, les participants pourront débattre et échanger sur les différentes phases de la gestion des risques. Les maires qui sont en première ligne dans la gestion de crise ont des propositions concrètes à partager.

- Une prise de conscience indispensable pour mieux mobiliser et anticiper les crises
- Gérer la crise, réparer : quelle résilience des territoires et des hommes ?
- Quelle solidarité nationale et quel modèle assurantiel dans le financement des risques ?

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Egalité.*

09h30 FORUM | **ACCÈS AUX SOINS : AGIR ENSEMBLE POUR TROUVER LES SOLUTIONS LOCALES** (Salle Fraternité)

Face aux difficultés d'accès aux soins qui s'accroissent sur l'ensemble du territoire national, touchant à la fois les communes rurales mais aussi les zones périurbaines et les grandes villes, des constats sont partagés entre l'ensemble des acteurs quant aux leviers à actionner par l'Etat pour trouver des solutions de manière urgente.
Ce forum présentera différents outils qui ont fait la preuve de leur efficacité pendant la crise sanitaire et qui visent à mieux coordonner l'ensemble des acteurs, dont les maires, à éviter la concurrence entre territoires et cela dans le but d'assurer une prise en charge globale et en proximité de la population.
Il mettra en lumière enfin quelques solutions innovantes imaginées localement par les élus locaux et qui méritent d'être davantage essaimées et accompagnées.

- Des leviers à actionner immédiatement par l'Etat pour favoriser l'accès aux soins universel
- Mieux coordonner les acteurs grâce à une organisation territoriale de la santé à impulser
- Des initiatives locales à favoriser et à accompagner

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Fraternité.*

POINTS INFOS
09h30 • POINT-INFOS | **Responsabilité financière des gestionnaires publics : agir en toute sécurité** (Salle Marianne)
09h30 • POINT-INFOS | **Zéro artificialisation nette : Comment continuer à agir pour le développement des communes et intercommunalités ?** (Salle Nation)
11h00 • POINT-INFOS | **Mieux connaître la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour mieux agir** (Salle Marianne)
? *Suivi d'un Point conseil dans la même salle.*
11h00 • POINT-INFOS | **Zéro artificialisation nette : Comment continuer à agir pour le développement des communes et intercommunalités ?** (Salle Nation)

15h00 DÉBAT | **NOUVEAUX OUTILS ET NOUVEAUX FINANCEMENTS POUR POUVOIR AGIR DANS LES COMMUNES RURALES** (grand auditorium)

Alors que les élus ruraux constatent un regain d'attractivité de leurs territoires, ces derniers se considèrent souvent comme n'étant plus en capacité d'agir pour répondre aux besoins de la population. L'un des exemples emblématiques est la réduction de la capacité à se développer induit par l'objectif ZAN, particulièrement sensible en zone rurale.
Dans le contexte politique actuel, il est urgent de répondre aux besoins des habitants identifiés par les élus (habitat, santé, mobilités, économie locale, culture, ...) mais l'organisation actuelle des politiques publiques en faveur de la ruralité (agenda rural, ZRR, financement dédiés) nécessite sans doute d'être révisée pour s'adapter aux territoires ruraux et non l'inverse.
L'objectif de ce débat sera d'aborder sous un angle pratique les outils existants ou à inventer permettant de dynamiser les communes et les intercommunalités rurales en leur donnant les capacités d'agir par un accompagnement adapté aux différentes ruralités, une ingénierie facilitée, et une visibilité financière prenant en compte les services rendus par les territoires ruraux. Une attention particulière sera portée aux organisations innovantes (tiers lieux...) qui permettent de créer de nouveaux liens entre la commune, les habitants et les associations.

- Adapter les outils d'accompagnement des communes et intercommunalités aux différents types de ruralité
- Redonner une visibilité financière pluriannuelle et prendre en compte la valeur des services rendus par les territoires ruraux
- Construire l'avenir des territoires ruraux avec leurs habitants

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

14h00 FORUM | **COMMENT RELEVER LE DEFI DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE** (Salle Liberté)

Conscients de la nécessité de proposer une solution d'accueil à tous les parents de jeunes enfants, les maires s'emparent très largement de la compétence de la petite enfance et ont à cœur de proposer un large panel de services à destination des familles, en fonction des spécificités du territoire ainsi que des ressources disponibles et des besoins locaux.
Aller plus loin en instaurant un service public de la petite enfance et éventuellement un droit à une solution d'accueil opposable, suppose, en préalable, outre la juste compensation des dépenses, de lever des freins qui entravent l'action des maires aujourd'hui.

- Le maire : acteur central de la politique de la petite enfance
- Résorber la pénurie de professionnels
- Un engagement financier de l'Etat à hauteur des ambitions annoncées

14h30 FORUM | PROJETS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX : AGIR GRACE A L'EUROPE (Salle Egalité)

L'échelon local est de plus en plus intégré aux politiques européennes afin de rapprocher l'Europe de ses citoyens.
Les compétences des communes et EPCI, à travers leurs politiques et projets territoriaux, sont davantage reconnues et affirmées partout dans l'Union européenne. Pourtant en France les élus locaux souffrent d'une réelle réduction de leur capacité financière à agir. L'UE qui ouvre de nouveaux crédits à travers ses différents fonds, propose des moyens financiers dont les communes et EPCI peuvent éventuellement se saisir.
Seront abordés dans ce forum l'environnement européen dans lequel les élus du bloc communal agissent, les conditions d'utilisation des différents fonds structurels mais aussi thématiques en balayant leviers et freins pour en faciliter leur saisie.

- Un bloc local qui s'affirme de plus en plus au sein de l'UE
- Les fonds structurels européens, aller au-delà des difficultés

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Egalité.*

14h00 FORUM | PERMETTRE AU MAIRE DE MIEUX AGIR FACE AUX VIOLENCES INTRAFAMILIALES (Salle Nation)

Le développement des violences intrafamiliales questionne l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, police, gendarmerie, justice, éducation nationale, ...) sur la robustesse de leurs actions et sur la complémentarité des interventions. Au-delà du sujet essentiel de la judiciarisation des auteurs, il importe de penser et de mettre en œuvre une réponse globale autour de la prévention, de la détection et de l'accompagnement des victimes en indiquant la place du maire et les outils dont il dispose.

- Les enfants et les violences intrafamiliales
- Une stratégie globale face aux violence conjugales

14h30 FORUM | ACHAT PUBLIC : TRANSFORMER LA CONTRAINTE EN LEVIER (Salle Fraternité)

La commande publique constitue un levier économique puissant pour assurer le fonctionnement des services publics du bloc communal, investir dans la création d'équipements, mener une politique de transition écologique, favoriser l'emploi ou l'insertion de personnes qui en sont éloignées ou bien encore valoriser le tissu économique local. Des difficultés telles que le carcan règlementaire, les crises à répétition (sanitaire, guerre) et les situations budgétaires de plus en plus contraintes, peuvent être dépassés, en adoptant une approche stratégique et transversale, via des montages contractuels et financiers adaptés.

- L'achat public : outil encadré mais véritable pouvoir des maires
- Les montages contractuels et financiers ; clés de voute d'un achat public réussi
- Des impacts concrets pour les usagers et le territoire en matière de développement durable, de développement économique et social, de cadre de vie et de service aux usagers

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Fraternité.*

16h00 FORUM | AGIR EN FAVEUR DE L'INCLUSION DES ENFANTS ET ADULTES AUTISTES (Salle Liberté)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Plus de 10 ans après le premier plan autisme national, les attentes des familles et des personnes autistes restent immenses et leur parcours de vie est encore trop souvent marqué par des difficultés d'accès aux droits et aux services.
Le meilleur repérage des personnes atteintes de troubles autistiques démultiplie les besoins des familles et rend indispensable l'action des maires en faveur d'une une inclusion de ces personnes en s'appuyant sur l'ensemble des politiques municipales.
Ce forum sera l'occasion de mettre en lumière le guide de bonnes pratiques de l'AMF qui illustre la capacité des maires à agir dès le plus jeune âge de ce public pour la détection jusqu'à l'inclusion des adultes autistes dans la vie de la cité. Il s'agira également de mettre en avant les moyens dont les maires ont besoin pour aller plus loin et pérenniser leurs actions, avec le soutien de l'Etat garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.

- Des enjeux du repérage précoce à l'inclusion des enfants autistes
- Repenser la vie de la cité pour l'inclusion des adultes

POINTS INFOS
14h00 • POINT-INFOS | **Plans communaux et intercommunaux de sauvegarde : l'urgence d'agir** (Salle Marianne)
15h30 • POINT-INFOS | **Secrétaire de mairie et garde champêtre : métiers du quotidien, métiers en tension** (Salle Marianne)
15h30 • POINT-INFOS | **Agir contre la cybermalveillance** (Salle Nation)

Jeudi 24 novembre 2022

PARC DES EXPOSITIONS - PORTE DE VERSAILLES À PARIS

09h30 DÉBAT | **FINANCES LOCALES, AGIR PLUS AVEC MOINS : LA QUADRATURE DU CERCLE** (grand auditorium)

L'inflation, l'augmentation des dépenses de personnel, les difficultés d'approvisionnement en matières premières, ainsi que les hausses du prix de l'énergie et des taux d'intérêts augmentent les coûts pesant sur les budgets locaux. S'ajoutent les restrictions financières imposées aux communes et aux EPCI avec le gel de la DGF et la suppression d'une partie de la fiscalité locale.
Face à ces contraintes, quelles sont les marges de manœuvre des décideurs locaux ?

- Quels sont les nouveaux équilibres financiers ? Bilan de la crise et perspectives pour 2023
- Dans un contexte de crise mondiale et de restriction des moyens, quelles sont les marges de manœuvre du bloc communal ?
- Comment soutenir le pouvoir d'agir des communes et des EPCI ?

09h30 FORUM | **CLARIFIER LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ÉLUS POUR LEUR PERMETTRE D'AGIR EN TOUTE SÉCURITÉ** (Salle Liberté)

Les condamnations récentes d'élus pour prise illégale d'intérêts ont soulevé l'émoi et l'incertitude dans l'esprit des édiles, à tel point que cinq associations d'élus ont alerté le gouvernement dans un courrier du 9 juin sur l'insécurité juridique entourant les élus locaux.
Malgré les dernières évolutions législatives portant sur le délit de prise illégale d'intérêts, et le conflit d'intérêt, les élus demeurent exposés à d'importants risques juridiques, dans l'exercice de leur fonction, lorsqu'ils représentent leur collectivité au sein d'organismes extérieurs, par exemple (associations, entreprises publiques locales, offices du tourisme…).
Quelles sont les bonnes pratiques à adopter afin de prévenir les situations de conflits d'intérêt qui pourraient conduire les élus à être condamnés pénalement ? (Identification des risques, déport..)
Comment mettre en place un dispositif global de prévention des manquements au devoir de probité (rédaction d'une charte de déontologie, recours à un référent déontologue…).

- Identifier les risques et mettre en œuvre les outils appropriés
- S'inscrire dans une démarche plus globale de prévention : la charte de déontologie ou code de conduite

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Liberté.*

09h30 FORUM | **PROTÉGER, RESTAURER ET VALORISER LE PATRIMOINE** (Salle Egalité)

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Propriétaires de plus de 40 % des monuments historiques, auxquels s'ajoutent de nombreux autres bâtiments d'intérêt architectural et culturel non protégés, les communes jouent un rôle majeur dans la préservation du patrimoine, dans un contexte de revitalisation des centres anciens.
Toutefois, la gestion et la sauvegarde du patrimoine requièrent des moyens techniques et financiers de plus en plus conséquents pour les collectivités, dans un contexte marqué à la fois par la complexité des règles d'urbanisme et de protection, la hausse des coûts, les contraintes budgétaires et les enjeux liés à la transition écologique.
Si les maires disposent de multiples outils pour agir dans ce domaine, ils peuvent s'appuyer sur une pluralité d'acteurs locaux qui peuvent les conseiller et leur apporter une aide en ingénierie, au-delà des dispositifs de labellisation et de financements nationaux.

- La protection et la mise en valeur du patrimoine : enjeux, outils et bonnes pratiques pour intervenir
- L'entretien et la restauration du patrimoine : moyens techniques et financiers à la disposition des maires
- La valorisation du patrimoine au service du développement des territoires

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Egalité.*

09h30 FORUM | **L'URGENTE NÉCESSITÉ D'AGIR POUR RÉPONDRE A LA DIVERSITÉ DES BESOINS DE LOGEMENTS** (Salle Fraternité)

Loger ses habitants est un enjeu majeur pour les maires et présidents d'intercommunalités, qui doit s'inscrire dans une politique d'aménagement du territoire équilibrée sur le long terme, aujourd'hui conditionnée à la nécessité de répondre à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols, d'accueil de nouvelles populations et de mixité sociale. Toutefois, les élus font face à un contexte de crise économique et sociale, d'envol du coût de la construction et du foncier, et d'absence de modèle économique et financier favorable dû en partie à la perte de fiscalité locale.
Comment continuer à tenir les objectifs en matière de production de logement et de politique de peuplement, y compris en zone rurale ? Quels outils mobiliser pour agir sur le parc privé et social existant y compris indigne, et intervenir sur le foncier ?

- La place des maire et présidents d'intercommunalité dans la politique du logement
- Quels outils pour répondre à la diversité de besoins ?
- Comment rénover et encadrer le parc existant de logement ?

? *Suivi d'un Point conseil dans l'espace Fraternité.*

POINTS INFOS
09h30 • POINT-INFOS | **Économie circulaire : agir pour développer le réemploi** (Salle Nation)
10h30 • POINT-INFOS | **Agir pour mieux économiser l'eau** (Salle Marianne)
11h00 • POINT-INFOS | **Connaître la nouvelle gouvernance et les nouveaux enjeux pour agir efficacement au service du sport** (Salle Nation)

Version du 29 juillet 2022

RF
haut-commissariat de Polynésie Française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

Zimbra **helene.fariki@taiarapu-ouest.pf**

DEVIS/COTATION 20NOV2022 PPT CDG

De : Travel Document <itinerary@amadeus.com> lun., 19 sept. 2022 14:10
Objet : DEVIS/COTATION 20NOV2022 PPT CDG
À : SNAUTRE@POLYNESIEVOYAGES.PF, TETUANUI24@GMAIL.COM, HELENE FARIKI <HELENE.FARIKI@TAIARAPU-OUEST.PF>

POLYNESIE VOYAGES
BLVD POMARE - RUE CLAPPIER
POBOX 116 PAPEETE
PAPEETE
FRENCH POLYNESIA
TELEPHONE: 548954
FAX: 689 42 29 09

REF. DE DOSSIER: 5FV6YJ
DATE: 19 SEPTEMBRE 2022

DEVIS/COTATION

VOL AF 077 - AIR FRANCE DIM 20 NOVEMBRE 2022

DEPART: TAHITI, PF (FAAA), TERMINAL 1 20 NOV 08:20
ARRIVEE: PARIS, FR (CHARLES DE GAULLE), TERMINAL 2E - AEROGARE 2 TERMINAL E 21 NOV 16:50
REF. DE LA RESERVATION: AF/5FV6YJ H.L.E.: 07:20
RESERVATION CONFIRMEE, ECONOMIQUE (T) DUREE: 21:30
- -
FRANCHISE BAGAGES: 1PC
REPAS: REPAS

ESCALE 1 TAHITI ARRIVÉE LOS ANGELES, CA
ESCALE 2 LOS ANGELES, CA ARRIVÉE PARIS
EQUIPEMENT: BOEING 777-200/200ER

VOL AF 7658 - AIR FRANCE VEN 25 NOVEMBRE 2022
OPERE PAR: HOP, A5

DEPART: PARIS, FR (CHARLES DE GAULLE), TERMINAL 2G - AEROGARE 2 TERMINAL G 25 NOV 09:00
ARRIVEE: BIARRITZ, FR (PAYS BASQUE) 25 NOV 10:30
REF. DE LA RESERVATION: AF/5FV6YJ H.L.E.: 08:20
RESERVATION CONFIRMEE, ECONOMIQUE (L) DUREE: 01:30
- -
FRANCHISE BAGAGES: 1PC

SANS ESCALE PARIS ARRIVÉE BIARRITZ
EQUIPEMENT: EMBRAER 190

RF
haut-commissariat de la République française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU

VOL AF 7655 - AIR FRANCE DIM 27 NOVEMBRE 2022
OPERE PAR: HOP, A5

DEPART: BIARRITZ, FR (PAYS BASQUE) 27 NOV 11:10
ARRIVEE: PARIS, FR (CHARLES DE GAULLE), TERMINAL 2G - 27 NOV 12:45
AEROGARE 2 TERMINAL G
REF. DE LA RESERVATION: AF/5FV6YJ H.L.E.: 10:40
RESERVATION CONFIRMEE, ECONOMIQUE (L) DUREE: 01:35

- -

FRANCHISE BAGAGES: 1PC

SANS ESCALE BIARRITZ ARRIVÉE PARIS
EQUIPEMENT: EMBRAER 190

VOL AF 076 - AIR FRANCE MAR 29 NOVEMBRE 2022

DEPART: PARIS, FR (CHARLES DE GAULLE), TERMINAL 2E - 29 NOV 18:10
AEROGARE 2 TERMINAL E
ARRIVEE: TAHITI, PF (FAAA), TERMINAL 1 30 NOV 06:10
REF. DE LA RESERVATION: AF/5FV6YJ H.L.E.: 17:10
RESERVATION CONFIRMEE, ECONOMIQUE (N) DUREE: 23:00

- -

FRANCHISE BAGAGES: 1PC
REPAS: REPAS

ESCALE 1 PARIS ARRIVÉE LOS ANGELES, CA
ESCALE 2 LOS ANGELES, CA ARRIVÉE TAHITI
EQUIPEMENT: BOEING 777-200/200ER

LEMISSION CO2 MOYENNE CALCULEE EST 1921.24 KG/PERSONNE
SOURCE: ICAO CARBON EMISSIONS CALCULATOR
http://www.icao.int/environmental-protection/CarbonOffset/Pages/default.aspx

INFORMATION GENERALE

TARIF COTATION ACTUEL AU 19SEP22 A PARTIR DE 219900XPF/PERS.
.
TANT QUE LES BILLETS NE SONT PAS EMIS,
VOUS SUBISSEZ LES AUGMENTATIONS TARIFAIRES.
.
ATTENTION:
MERCI DE NOTER QUE CECI EST UNE COTATION.
AUCUN SERVICE N'A ETE RESERVE POUR L'INSTANT.
TOUTES LES PRESTATIONS SONT SOUMISES A MODIFICATION
(TARIF ET DISPO) SELON DISPONIBILITE AU MOMENT DE LA
RESERVATION ET DE LA CONFIRMATION DE VOTRE VOYAGE.

RF
Haut-Commissariat de Polynésie française
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/09/2022
987-200013779-20220927-45_2022_CTO-AU